



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

31

La Directrice

Dossier suivi par :

Tél. :
Mail :

La Directrice de l'INAO
à
DREAL
ZI La Bouriette
295 Chemin de Maquens
11000 CARCASSONNE

Paris, le 29 Janvier 2018

V/Réf :
N/Réf : PV/MPS/18-12
Objet : Parc éolien CUXAC D AUDE

Par courrier électronique en date du 23 novembre 2017, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier pour une demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de CUXAC D'AUDE.

La commune de CUXAC D'AUDE est située dans l'aire géographique AOC « Lucques du Languedoc » elle appartient aux aires de production des IGP « Coteaux de Narbonne » « Aude » « Pays Cathare » « Pays d'Oc » « Jambon de Bayonne » et des AOR IG « Eau de Vie de Vin du Languedoc » et « Eau de Vie de Marc du Languedoc ».

Une étude du dossier amène l'INAO à faire les observations suivantes :

La Société « Cuxac Energie » filiale 50% Valorem et 50% des Vent d'Oc envisage l'implantation de 3 éoliennes et un poste de livraison en bordure du fleuve Aude et de la RD 118 reliant Coursan à Cuxac d'Aude.

Les aérogénérateurs d'une hauteur de 150 mètres en bout de pâle, développeraient une puissance de 3,6 MW. Ils se positionneraient à 2 km à l'Est de Coursan, 6 km au Nord de Narbonne et 20 km au Nord-Est de Béziers.

La situation de ce parc éolien dans un milieu ouvert au cœur de la plaine Narbonnaise impactera directement le massif de la Clape au Sud et ses communes de Fleury d'Aude, Salles d'Aude, Armissan et Vinassan, dont de nombreux châteaux et domaines produisent des vins haut de gamme de l'AOC « La Clape ».

Le projet présenterait des effets visuels cumulés avec les parcs éoliens proches (Aubian) mais aussi avec les nombreuses centrales de la plaine Lézignanaise à l'Ouest, et également avec les machines de Pouzols-Oupia et les parcs de l'Orbieu. Il sera perçu des Basses Corbières, ce qui contribuera à accentuer le phénomène de saturation avec les nombreuses implantations et également des contreforts des villages de l'AOP « Saint Chinian ».

La création de ces installations dans un secteur aux nombreux vignobles IGP et AOP, limitrophe de l'AOC « La Clape » amène l'INAO à émettre un avis défavorable à l'encontre de ce projet dans la mesure où il présente une incidence directe sur les signes de qualité concernés.

La Directrice de l'INAO
Marie GUITARD

INAO -

12, RUE HENRI ROL TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX-FRANCE
TEL : 01 73 30 38 00 / TELECOPIE 01 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr